

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

**Description:**

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nathlyn-deslauriers-csscdr-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/95ec4b4842fb05c19c3e577b)
<https://www.cadre21.org/membres/95ec4b4842fb05c19c3e577b>

Date d'obtention : 2026-06-16 14:03:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'événement doit avoir été dénoncé par un ou des élèves de mon établissement scolaire.

Si la demande provient des policiers, je dois leur expliquer que je ne peux pas intervenir car je ne suis pas mandataire.

Si un parent en fait une demande d'intervention, je dois les référer aux policiers.

Si un ou une élève dénonce un événement, je dois ouvrir la trousse et suivre les étapes

Su un ou une élève à fait de la distribution, je dois lui ouvrir la trousse, lui expliquer les étapes, saisir son téléphone et poursuivre les étapes de la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir intervenir maintenant avec assurance et en suivant les étapes déjà préétablies par la trousse.

Je vais me sentir plus outillée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre le temps de leur expliquer les étapes que je doit suivre en ayant une attitude bienveillante auprès d'eux.